

ORGANISÉE PAR LE CENTRE SOCIOCULTUREL DU BARBEZILIEN



Bourse aux Vêtements

Printemps - Eté 2024

Logis de Plaisance
à Barbezieux

JEUDI
25 | AVRIL
2024
de 9h à 19h
sans interruption

VENDREDI
26 | AVRIL
2024
de 9h à 15h
sans interruption

Paiement
chèque et espèces

Dépôt



LUNDI
22 | AVRIL
2024
de 14h à 18h30



MARDI
23 | AVRIL
2024
de 9h à 19h
Non-stop

Restitution



- Samedi 27 Avril
de 14h à 17h

Renseignements

Centre Socioculturel du
Barbezilien
3 rampe des mobiles
16300 Barbezieux
Tél : 05.45.78.05.92
Site web : cscbarbezieux.com

Vente au Kilo

Vendredi 03 Mai matin, au CSC



RÈGLEMENT POUR LES DÉPOSANTS

DE LA BOURSE AUX VÊTEMENTS PRINTEMPS / ETE 2024



Le Centre Socioculturel (CSC) du Barbezilien organise une bourse aux vêtements en Avril 2024

ARTICLE 1 : La réception des articles aura lieu à la salle des spectacles du Logis de Plaisance à Barbezieux (site foire expo) aux jours et horaires ci-dessous :

LUNDI 22 AVRIL de 14h00 à 18h30

MARDI 23 AVRIL de 9h00 à 19h00

ARTICLE 2 : Le dépôt, pour toute personne physique majeure est limité à un maximum de 2 listes de 20 articles (vêtements Automne / Hiver + chaussures + accessoires) sur les 3 jours de dépôt. Les 2 listes pourront être déposées consécutivement ou sur les 3 jours de dépôt.

Après 18h et selon le nombre de déposants, les bénévoles se laissent le droit de limiter l'accès.

ARTICLE 3 : Les articles déposés devront être en bon état, propres (sans tâches, ni trous, ni fermetures cassées, ni boutons manquants...). Le prix de l'article sera fixé par le déposant en accord avec le CSC.

Les ensembles et lots enfants (de 2 articles maximum) , de même catégorie et de même taille doivent être assemblés avant le dépôt.

ARTICLE 4 : Articles refusés : bijoux, sous-vêtements, linge de maison...

ARTICLE 5 : Une participation de 1 euro par liste déposée sera déduite lors de la restitution. De plus le CSC retiendra une participation de 10% sur les ventes réalisées.

ARTICLE 6 : La vente des articles aura lieu à la salle des spectacles du Logis de Plaisance à Barbezieux :

JEUDI 25 AVRIL de 9h00 à 19h00

VENDREDI 26 AVRIL de 9h00 à 15h00

ARTICLE 7 : Pendant la vente le CSC se réserve le droit de retirer certains articles qui auraient échappé au contrôle.

ARTICLE 8 : La restitution des invendus (sur présentation de la liste de dépôt) et le paiement en chèque des articles vendus auront lieu impérativement au Logis de Plaisance le

SAMEDI 27 AVRIL de 14h00 à 17h00

ARTICLE 9 : Le CSC ne saurait être responsable des vols éventuels ou dégradations des articles déposés et ne remboursera pas ces articles.

ARTICLE 10 : Vente au kilo (sous réserve de stock) = 1€ le kilo **VENDREDI 03 MAI, le matin au CSC.**

ARTICLE 11 : La responsabilité du déposant est engagée en cas de dépôt d'articles de contrefaçon.

Le déposant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les conditions.